Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 6 novembre 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence du maire, monsieur Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

25-11-151 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 novembre 2025.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en y ajoutant les points 7.3 et 10.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
6. Administration générale / Finances / Greffe
   - 6.1 Comptes à payer
   - 6.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires 2025 – Dépôt
   - 6.3 Excédent ou déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt
   - 6.4 Affectations spéciales
   - 6.5 Programmation des travaux et engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028
   - 6.6 Règlement numéro 25-182 portant sur la taxation et la tarification des services 2026 – Avis de motion et dépôt du projet
   - 6.7 Comité régional de gestion des matières résiduelles et environnement / Désignation d'un représentant pour l'année 2026
7. Loisirs et vie communautaire
   - 7.1 Camp de jour 2026 – Octroi de contrat
   - 7.2 Achat de tables et de chaises pour les salles municipales – Autorisation de la dépense
   - **7.3 Correction de la résolution numéro 25-04-065 / Vidange des boues / Acquisition d'un système de pompe – Octroi de contrat**
8. Travaux publics / Voirie
   - 8.1 Garage municipal / Changement de fenêtres – Octroi de contrat
   - 8.2 Garage municipal / Décontamination amiante – Octroi de contrat
   - 8.3 Nettoyage du fossé rue Domaine-du-Huard – Octroi de contrat
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
10. Varia
    - **10.1 Réseau cyclable / Programme d'aide financière au Développement des Transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Autorisation de déposer une demande**
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

25-11-152 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2025

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions ont été répondues sur place.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

25-11-153 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 212 606,16$, soit approuvée.

ADOPTÉ

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025 – DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil présents ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

25-11-154 EXCÉDENT OU DÉFICIT DE TAXATION RELATIF À UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

ATTENDU que la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

ATTENDU que le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que le MAMH a publié une note d'information traitant de l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants;

ATTENDU que cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts en tant que revenu reporté;

ATTENDU que ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnements affectés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2025, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

ADOPTÉ

25-11-155 AFFECTATIONS SPÉCIALES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'affecter 100 000 $ du surplus libre à l'excédent affecté – Entretien bâtiment.

D'affecter 200 000 $ du surplus libre à l'excédent affecté – Projets spéciaux.

D'annuler l'excédent affecté projets spéciaux, au montant de 24 000 $.

D'annuler l'excédent affecté quartier du Canal, au montant de 120 000 $.

ADOPTÉ

25-11-156 PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2024-2028

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré

ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux n° 2 approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

25-11-157 RÈGLEMENT NUMÉRO 25-182 PORTANT SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES 2026 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Mathieu Gagné qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 25-182 établissant la taxation et la tarification des services de la Municipalité pour l'exercice financier 2026.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

25-11-158 COMITÉ RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENVIRONNEMENT / DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU l'existence du Comité régional de gestion des matières résiduelles et environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la nomination des membres siégeant à ce comité doit être signifiée par voie de résolution;

ATTENDU l'intérêt de la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à siéger à ce comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

De désigner madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, représentante de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague au sein du Comité régional de gestion des matières résiduelles et environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2026.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

25-11-159 CAMP DE JOUR 2026 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à ses citoyens un service accessible et de qualité en matière de camp de jour;

ATTENDU que l'entreprise *L'Air en Fête* possède une l'expertise recherchée en matière de gestion de camp de jour et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec;

ATTENDU l'offre de service de l'organisation soumise à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat relatif à la gestion du camp de jour pour la saison estivale 2026 à l'organisme *L'Air en Fête*.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

25-11-160 ACHAT DE TABLES ET DE CHAISES POUR LES SALLES MUNICIPALES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'achat de tables et de chaises pour les salles municipales;

ATTENDU que le coût d'achat des tables est de 6 005,63 $, taxes en sus;

ATTENDU que le coût d'achat des chaises est de 1 193.50 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec ces achats, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

25-11-161 CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-04-065 / VIDANGE DES BOUES / ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE POMPE – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

De remplacer le 3e paragraphe par :

« Le financement des coûts sera assuré par la refacturation aux abattoirs de la proportion des boues qui leur est attribuable, et, par l'excédent eaux usées. »

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

25-11-162 GARAGE MUNICIPAL / CHANGEMENT DE FENÊTRES – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder au changement de cinq fenêtres du garage municipal;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une soumission à cet effet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Fenplast Valleyfield ayant déposé une soumission de 10 064.45 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation des fenêtres de garage municipal à l'entreprise Fenplast Valleyfield, selon la soumission déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

25-11-163 GARAGE MUNICIPAL / DÉCONTAMINATION AMIANTE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder à une décontamination (amiante) du revêtement extérieur en panneaux fibrociment du garage municipal;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été invitées à déposer une soumission à cet effet;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Services M.C.R. 64 Inc. ayant déposé une soumission de 7,360 $, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour la décontamination de l'amiante du revêtement extérieur en panneaux fibrociment à l'entreprise Services M.C.R. 64 Inc., selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

25-11-164 NETTOYAGE DU FOSSÉ RUE DOMAINE-DU-HUARD – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder au nettoyage du fossé de la rue Domaine-du-Huard;

ATTENDU l'offre de services de 6 750 $, taxes en sus, reçue par l'entreprise Transport Noël et fils Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour le nettoyage du fossé de la rue Domaine-du-Huard à l'entreprise Transport Noël et fils Inc., selon l'offre de services déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

VARIA

25-11-165 RÉSEAU CYCLABLE / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS 2026-2027 (TAPU) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet de la section de la piste cyclable qui sera aménagée dans le parc du Paysan (lot 6 292 699) est estimé à : 476 537 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 186 000 $;

ATTENDU que le projet de la section de la piste cyclable qui sera aménagée via le pont-passerelle et qui longera la cour arrière de l'hôtel de ville pour joindre le noyau villageois (lot 6 611 512) est estimé à : 132 493 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 66 249 $;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

25-11-166 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 47.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière